

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 21 mars 2026

**Le vingt et un mars deux mil vingt-six à dix heures, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le dix-sept mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RONCERAY Marcel, doyen.**

**Nombre de membres**

en exercice : 15  
présents : 15  
votants : 15  
absents : 0

**Présents :**

**Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY**

**Absents excusés :**

**Absents qui ont donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance : PECHON Lucie**

**N°2026025 - Objet : ELECTION DU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 8

a obtenu :

-Monsieur HAMEL Claude 12 voix (douze voix )

- Monsieur HAMEL Claude ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

**Le secrétaire de séance,  
PECHON Lucie**

**Fait et délibéré le 21 mars 2026  
Pour extrait conforme,  
HAMEL Claude, Maire**

Accusé de réception en préfecture  
053 24 38 12 50 - 20260321-DCM 2026025-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

